

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 29 Mai 2012

Convocation du 24 Mai 2012

Conseillers en exercice : 19

L'an deux mil douze, le vingt neuf du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Yvrac assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude CARTY, Maire

Présents : Monsieur Claude CARTY - Monsieur Jean-Claude IZAC – Monsieur Claude MAURY - Monsieur Jean-Jacques OP de BEECK – Mademoiselle Marie-Pierre BALADE – Monsieur Francis DANG - Monsieur Bernard de la NOE Délégués – Monsieur Alain SEBRECHT Conseillers Délégués - Monsieur Francis BOBULSKI - Madame Annie BERNADET - Madame Sandrine GATIPON-BACHETTE - Madame Marguerite JOANNE - Madame Sylvie ROUX - Monsieur Richard PLAIRE

Absentes ayant donné procuration

Madame Chantal TAILLARDAS a donné procuration à Monsieur Francis DANG

Madame Sylvie BRISSON a donné procuration à Monsieur Jean-Jacques OP de BEECK

Monsieur Denis PASCAL a donné procuration à Mademoiselle Marie-Pierre BALADE

Absents excusés

Madame Mireille PEBEYRE – Monsieur Francis DORLIAT

Secrétaire de séance :

Monsieur Alain SEBRECHT

ORDRE DU JOUR :

I – DELIBERATIONS

01.05.2012 - Convention pour raccordement gaz

02.05.2012 - Sport Vacances : tarif

03.05.2012 - Séjour d'été - Jeunes 13 à 15 ans : tarifs

04.05.2012 - FDAEC

05.05.2012 - Acquisition terrain - Indivision FREDEFON

06.05.2012 - Travaux enfouissement réseaux électricité et télécommunications Chemin
Valentin

07.05.2012 - Travaux Chemin Valentin - Demande de subvention Conseil Général

08.05.2012 - Location Immeuble 13 Avenue de Blanzac

09.05.2012 - Tarifs Fête YVRAC

II – INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Adoption du Procès-verbal de la séance du 24 Avril 2012

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

▲ **Délibération 01.05.2012**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention pour le raccordement au réseau de distribution publique de gaz naturel pour la propriété de la SCI Les Portes d'Yvrac située à la fois sur la commune ainsi que sur celle de Lormont.

Il précise que cette convention sera signée entre :

- d'une part la Société REGAZ – Bordeaux
 - et d'autre part :
 - la SCI Les Portes d'Yvrac
 - Gaz Réseau distribution France GRDF
 - la commune de Lormont
- et la commune

Après avoir entendu cet exposé et pris connaissance des termes de la convention,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention qui sera annexée à la présente délibération

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

▲ **Délibération 02.05.2012**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de Sport Vacances qui doit se dérouler du 9 au 13 juillet et qui accueillera 24 enfants de 12 à 15 ans.

Il précise le Conseil Général est associé à cette opération en apportant une aide financière.

Il propose de fixer la participation de chaque enfant à :

40,00 € pour les familles dont le revenu est supérieur à 12.000 €

30,00 € pour les familles dont le revenu est inférieur à 12.000 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les tarifs du sport vacances, tels que proposés.

▲ **Délibération 03.05.2012**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de séjour d'été sportif mer montagne pour les jeunes de 13 à 15 ans.

Il précise que celui-ci est organisé avec les communes de Saint-Eulalie et Izon et se déroulera du 16 au 20 juillet à Bidarray (Pyrénées Atlantiques).

Il propose de fixer les tarifs ainsi :

- 200,00 € pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 12.000 €

- 150,00 € pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 12.000 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les tarifs, tels que proposés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

▲ **Délibération 04.05.2012**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal les modalités et attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes voté par le Conseil Général.

Il indique que la réunion cantonale du 25 avril 2011, présidée par Monsieur Alain DAVID, a permis de connaître l'attribution en faveur de notre commune soit 21 984,00 euros.

Monsieur le Maire propose de répartir ce fonds :

- pour l'acquisition de matériel pour l'École de Musique (piano, batterie et ampli de guitare) : pour un montant Hors Taxe de : 7 918,61 euros.
- pour des travaux et amélioration de la voirie communale pour un montant Hors Taxe de : 107 984,50 euros.

et propose :

- que la commune assure le financement complémentaire

et de respecter les critères préalables au développement durable mis en place par le Conseil Général.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

▲ **Délibération 05.05.2012**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'acquisition de la parcelle C 1355 d'une superficie de 95 ares 34 ca.

Vu l'avis des domaines, l'accord des membres de l'indivision FREDEFON, représentés par Monsieur Marc FREDEFON (courrier du 9 mai 2012), Monsieur le Maire propose :

- l'acquisition de cette parcelle C 1355 d'une superficie de 95 ares 34 ca pour un montant de 96 000,00 euros, les frais de bornage et d'acte étant à la charge de la commune,
- sollicite l'autorisation de signer l'acte en l'étude de Maître COSTE, notaire à Bordeaux.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal par 16 voix pour et une abstention :

- approuve l'acquisition de la parcelle C 1355 d'une superficie de 95 ares 34 ca
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents s'y rapportant.

Monsieur SEBRECHT indique qu'il s'abstient non pas qu'il soit contre l'acquisition de cette parcelle mais il pense qu'il aurait été préférable d'attendre et de ne l'acquérir que plus tard à un coût moindre.

▲ **Délibération 06.05.2012**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et des réseaux de télécommunication.

A cet effet, il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de signer avec le SDEEG une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage permettant de faciliter la coordination du chantier d'enfouissement des réseaux Chemin Valentin.

Après avoir entendu cet exposé et pris connaissance des termes de la convention, le Conseil Municipal

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDEEG

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

▲ **Délibération 07.05.2012**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'enfouissement des réseaux Chemin Valentin et présente le devis pour les travaux de génie civil téléphonique établi par le SDEEG d'un montant de 44 677,81 euros hors taxe.

Il sollicite auprès du Conseil Municipal l'autorisation :

- de réaliser ces travaux,
- de solliciter auprès du Conseil Général une subvention aux taux maximum,
- de s'engager à respecter les critères de développement durable.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

▲ **Délibération 08.05.2012**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de louer l'immeuble situé 13 avenue de Blanzac.

Il propose de louer cet immeuble à compter du 1^{er} juin 2012 au prix de 600,00 euros (valeur indice 1^{er} trimestre).

Monsieur BOBULSKI demande s'il est pas possible de ne conclure le bail que pour un an. Monsieur le Maire lui indique que la législation en vigueur ne le permet pas.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuve la location de l'immeuble du 13 Avenue de Blanzac à compter du 1^{er} juin 2012
- fixe à 600,00 € le montant du loyer (valeur indice 1^{er} trimestre)
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail.

▲ **Délibération 08.05.2012**

Monsieur le Maire rappelle la prochaine fête d'Yvrac qui aura lieu le 23 juin prochain.

Il propose de fixer ainsi les tarifs :

- Repas 12,00 € ticket blanc
- Boissons le verre 1,50 € ticket bleu
- Boissons cunette 1,50 € ticket orange
- Vin au verre 1,00 € ticket rose
- Bouteille vin 3,00 € ticket violet
- Eau-café 0,50 € ticket marron

Madame BERNADET explique que l'apéritif sera animé par le groupe jeunes de l'école de musique.

Après avoir entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal approuve les tarifs tels que proposés.

II – INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

- **Monsieur le Maire** indique qu'il convient de modifier la date du prochain conseil municipal qui sera le 19 juin au lieu du 26 juin.

- **Monsieur SEBRECHT** rappelle la loi qui oblige que des éthylotests soient placés dans tous les véhicules. Il propose outre ceux nécessaires pour les différents véhicules communaux, d'en acquérir environ 1000 qui seraient distribués à tous les foyers yvracais. Un devis sera demandé à la prévention routière.
Il expose que cette opération répond à deux objectifs ; celui de permettre à tous de respecter la législation et celui de mettre en exergue la sécurité.

- **Monsieur BOBULKI** demande que des végétaux soient changés (gora), de plus il indique qu'il convient d'enlever les lauriers dans les bacs devant la mairie. Il signale également que les panneaux publicitaires (sauvages) sont encore très nombreux.

- **Monsieur MAURY** précise que les travaux de démolition de l'ancienne poste débutent le 4 juin. La place sera fermée. Les réunions de chantier du pôle culturel auront lieu tous les mercredis matin à 9 H 30.
De plus, il indique qu'une mauvaise manipulation de l'alarme a engendré le déplacement de la société de surveillance. Afin que cela ne se reproduise plus, une nouvelle note d'utilisation a été distribuée à tous les élus.

- **Mademoiselle BALADE** attire l'attention sur l'éclairage du pôle enfance qui semble en disfonctionnement.

- **Monsieur de la NOË** indique qu'une nouvelle section a été créée au sein de la Jeunesse d'Yvrac ; la danse artistique « Compagnie Zèle des Pap's ». Il précise que les chorégraphies seront assurées par Caroline DANE.

- **Monsieur DANG** au nom de Madame TAILLARDAS Adjointe à la culture indique que lors du concours régional de danse qui a eu lieu à Mérignac, l'école de danse a présenté 19 chorégraphies et a obtenu : 6 médailles d'or, 6 médailles d'argent, 6 médailles de bronze et une mention. Lors du concours national à Nice, pour 5 chorégraphies : 2 médailles d'argent et 3 médailles de bronze.

Les commissions Culture et Communication se réunissent le 30 Mai.

- **Monsieur SEBRECHT** indique que la Société Emergence Sud a été retenue pour travailler sur la mise en place de l'informatique et du multi média du pôle culturel. Cette société établira le cahier des charges permettant l'acquisition du matériel

La séance est levée à 21 H 45